



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 8 juin à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 01/06/2026  
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,  
Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Sophie  
PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE,  
Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND.  
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON  
Rachel MORELL qui a donné procuration à Nathalie MICHEL  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Valérie GAGNE  
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX  
Alexis LHOSTE qui a donné procuration à Nicolas REYMOND

Secrétaire de séance : Maribel VALETTE

**OBJET : Remboursement partiel de l'emprunt à court terme n°292119.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2024 autorisant la souscription d'un emprunt à court terme auprès de la Caisse du Crédit mutuel du Sud Est (8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON) pour un montant de 1 048 000 €, au taux fixe de 3,60 % ;

**Considérant** que cet emprunt a été contracté afin d'assurer le préfinancement des travaux de création du pôle santé, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA ;

**Considérant** que la situation de trésorerie présentée au Conseil Municipal en date du 8 juin 2026 permet d'envisager un nouveau remboursement partiel sans fragiliser l'équilibre financier de la commune ;

**Considérant** que cette opération contribuera à réduire l'encours de dette ainsi que les frais financiers supportés par la collectivité ;

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à procéder à ce remboursement partiel pour un montant de **800 000€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCORDE** le remboursement partiel de l'emprunt à court terme n°292119 souscrit auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est, pour un montant de 800 000 €.
- ✓ **DECIDE** que les crédits nécessaires à cette opération seront imputés au budget communal de l'exercice 2026.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de l'organisme prêteur.

Le Maire,

Franck PAILLON



Fait et délibéré le 08/06/2026  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Maribel VALETTE

